

23 JUIN 2010

RÉGIE DE L'ÉNERGIE
QUÉBEC

gowlings

montréal · ottawa · toronto · hamilton · région de waterloo · calgary · vancouver · moscou · londres

Montréal, le 23 juillet 2010

**PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE
ET PAR LA POSTE**

Me Véronique Dubois
Secrétaire de la Régie de l'énergie
Régie de l'Énergie
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Régie de l'énergie	
DOSSIER:	R-3715-2009
PIÈCE NO:	C- EBMI
Date:	23/07/2010

Adjointe
Tél. : (514) 878-1041, poste n° : 65254

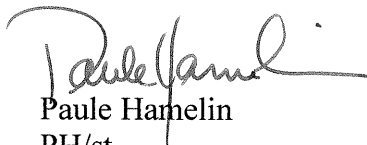
Paule Hamelin
Ligne directe : 514-392-9411
Télé. : 514-876-9011
paule.hamelin@gowlings.com

Objet : Demande d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité afin d'obtenir l'autorisation requise pour l'acquisition et la construction d'immeubles ou d'actifs destinés au transport de l'électricité – Projet du Transporteur d'ajouts et modifications des équipements de transport requis pour l'utilisation des interconnexions HQT-MASS et HQT-NE (R-3715-2009)
Demande de paiement de frais
Notre dossier : L113490012

Chère consœur,

Nous vous soumettons notre demande de frais dans le présent dossier. Celle-ci est en-deçà de ce qui avait été estimé puisque nous n'avons pas été en mesure de fournir des observations étoffées comme nous l'aurions souhaité, n'ayant pas obtenu toutes les informations que nous jugions requises pour ce faire suite à la décision D-2010-051. Néanmoins, nous estimons que nous devrions être tout de même remboursés pour la prise de connaissance du dossier (étude et analyse de la preuve soumise par le Transporteur), les démarches relatives à notre demande d'intervention et aux demandes de renseignements de même que la prise de connaissance de position du Transporteur ainsi que celle des intervenants.

Bien à vous,

GOWLING LAFLEUR HENDERSON S.E.N.C.R.L.


Paule Hamelin

PH/st

p.j.

c.c. : Me Yves Fréchette, HYDRO-QUÉBEC

SECRETARIAT

27 JUL. 2010

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS

Identification des personnes

Les cases complétées à la présente page sont reportées automatiquement ailleurs dans le formulaire, lorsque requis.

Numéro de dossier :	R-3715-2009	Période couverte :	14 décembre 2009 au 3 juin 2010
Nom de l'intervenant :	EBMI		
S'agit-il d'un regroupement? (oui/non)	Non		
Taxes remboursées par le gouvernement? (0%, 50%, 100%)	0%		
Membre responsable du paiement des factures :			
IDENTIFICATION DES PERSONNES			
Nom des avocats	Expérience ¹	Interne/externe ²	Adresse du lieu habituel de travail
Paule Hamelin	19	Externe	1, Place Ville-Marie, Montréal (Qc)
Pierre Legault	31	Externe	1, Place Ville-Marie, Montréal (Qc)
Nom des analystes	Expérience ¹	Interne/externe ²	Adresse du lieu habituel de travail
Pascal Cormier	8	Interne	1501, McGill College, Montréal (Qc)
Nom des témoins experts	Expérience ¹	Interne/externe ²	Adresse du lieu habituel de travail
	n/a	n/a	
Nom des experts-conseil	Expérience ¹	Interne/externe ²	Adresse du lieu habituel de travail
	n/a		
Nom des coordonnateurs	Expérience ¹	Interne/externe ²	Adresse du lieu habituel de travail
	n/a		

¹ Correspond au nombre d'années d'exercice du droit ou de la profession complétées au début du dossier.

² Une ressource est interne si elle est à l'emploi de l'intervenant.

Les cases reliées aux frais intérimaires reçus et au budget approuvé doivent être complétées par l'intervenant. Les autres renseignements doivent être complétés aux pages 1, 3, 4 et 5.

Numéro de dossier :	R-3715-2009	Période couverte :	14 décembre 2009 au 3 juin 2010
Nom de l'intervenant :	EBMI		
HONORAIRES			
Type de ressources	Heures de préparation et d'audience		Honoraires
	Préparation :	Audience :	(incl. TPS/TVQ admissibles)
Avocat	24,00		6 120,00 \$
	case 1 (réf. case 26)	case 6 (réf. case 27)	case 13 (réf. case 30)
Analyste	16,00		1 120,00 \$
	case 2 (réf. case 31)	case 7 (réf. case 32)	case 14 (réf. case 35)
Témoin expert			
	case 3 (réf. case 36)	case 8 (réf. case 37)	case 15 (réf. case 40)
Expert conseil			
	case 4 (réf. case 41)	case 9 (réf. case 42)	case 16 (réf. case 45)
Coordonnateur			
	case 5 (réf. case 46)	case 10 (réf. case 47)	case 17 (réf. case 50)
TOTAL / TEMPS ET HONORAIRES	40,0		7 240,00 \$
	case 11 (somme des cases 1 à 5)	case 12 (somme des cases 6 à 10)	case 18 (somme des cases 13 à 17)
DÉPENSES			
Type de dépenses	Dépenses		
	(incl. TPS/TVQ admissibles)		
Allocation forfaitaire (3% du total des honoraires)			217,20 \$
			case 19 (3% de la case 18)
Dépenses d'hébergement et de transport (si déplacement de plus de 100 km)			
			case 20 (réf. case 54)
Dépense de traduction			
			case 21 (réf. case 55)
TOTAL DES DÉPENSES			217,20 \$
			case 22 (somme des cases 19 à 21)
SÉANCES DE TRAVAIL			
			case 23 (réf. case 56)
TOTAL DES FRAIS RÉCLAMÉS PAR L'INTERVENANT			7 457,20 \$
			case 24 (somme des cases 18, 22 et 23)
FRAIS INTÉRIMAIRE REÇUS			
			case 25
BUDGET APPROUVÉ ET ÉCART (%)			
<p>Tout écart de plus de 3% entre le total des frais réclamés et le budget approuvé doit être justifié dans une lettre accompagnant la présente demande de paiement de frais.</p>			

Les cases non ombragées doivent être complétées par l'intervenant.

Numéro de dossier :		R-3715-2009		Période couverte :		14 décembre 2009 au 3 juin 2010	
Nom de l'intervenant :		EBMI					
HONORAIRES							
Type de ressources	Heures		Taux horaire	Sous-total	TPS/TVQ	Total	
	Préparation	Audience					
Avocat	Paule Hamelin	21,00		255,00 \$	5 355,00 \$		5 355,00 \$
	Pierre Legault	3,00		255,00 \$	765,00 \$		765,00 \$
	Total :	24,00 case 26	case 27		6 120,00 \$ case 28	case 29	6 120,00 \$ case 30
Analyste	Pascal Cormier	16,00		70,00 \$	1 120,00 \$		1 120,00 \$
	Total :	16,00 case 31	case 32		1 120,00 \$ case 33	case 34	1 120,00 \$ case 35
T.É.							
	Total :	case 36	case 37		case 38	case 39	case 40
E.C.							
	Total :	case 41	case 42		case 43	case 44	case 45
Coor.							
	Total :	case 46	case 47		case 48	case 49	case 50
TOTAL DES HONORAIRES							
					case 51	case 52	case 53

L'intervenant doit conserver, durant une période de trois ans à compter de l'octroi des frais, un registre horaire pour toutes les personnes dont le travail fait l'objet d'une demande de paiement de frais ainsi que les pièces justificatives des honoraires et des dépenses réclamés. Le registre horaire doit contenir minimalement les renseignements suivants : le nom de la personne, la date d'exécution du travail, les heures facturées, le taux horaire et une brève description du travail effectué.

Les cases non ombragées doivent être complétées par l'intervenant.

Numéro de dossier :	R-3715-2009	Période couverte :	14 décembre 2009 au 3 juin 2010		
Nom de l'intervenant :	EBMI				
Nom des personnes :					
DÉPENSES DE TRANSPORT ET D'HÉBERGEMENT¹					
Transport	Tarif	Nombre de kilomètres	Sous-total	TPS/TVQ (admissibles)	Total
Automobile	0,415 \$/km		\$		\$
Autobus	classe économique				\$
Train					\$
Avion					\$
Hébergement	Tarif journalier	Nombre de jours	Sous-total	TPS/TVQ (admissibles)	Total
Région de Montréal (maximum de 165,00 \$ par jour avant taxes)			\$		\$
Région de Québec (maximum de 150,00 \$ par jour avant taxes)			\$		\$
Région de Gatineau (maximum de 135,00 \$ par jour avant taxes)			\$		\$
Ailleurs au Québec (maximum de 100,00 \$ par jour avant taxes)			\$		\$
Hébergement privé (maximum de 95,00 \$ par jour)			\$	n/a	\$
TOTAL DES DÉPENSES DE TRANSPORT ET D'HÉBERGEMENT					
case 54					
DÉPENSES DE TRADUCTION					
Traduction	Tarif	Nombre de mots	Sous-total	TPS/TVQ (admissibles)	Total
Traduction	0,25 \$/mot		\$		\$
TOTAL DES DÉPENSES DE TRADUCTION					
case 55					

¹ L'intervenant doit, pour chaque montant réclamé, fournir les pièces justificatives et, lorsque le total réclamé réfère à plusieurs pièces, fournir une note qui concilie les dépenses encourues et les dépenses présentées sur ce formulaire.

AFFIDAVIT

Numéro de dossier : R-3715-2009

Nom de l'intervenant : EBMI

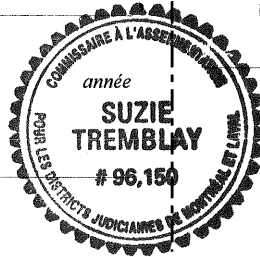
Je, soussigné, Paule Hamelin, déclare solennement ce qui suit:
(nom et occupation)

1. Je suis le mandataire dûment autorisé de l'intervenant pour déposer la présente demande de paiement de frais et j'ai une connaissance personnelle du dossier;
2. Les montants réclamés correspondent aux travaux effectués dans le présent dossier;
3. Les frais sont exacts et conformes au Guide de paiement de frais des intervenants;
4. Le registre horaire et les pièces justificatives existent, ils seront conservés durant le délai prescrit par le Guide et seront produits sur demande à la Régie.

Déclaré solennellement devant moi,
à Montréal

le 23 [°] jour de juil-10
jour mois

Suzie Tremblay
Commissaire à l'assermentation
(nom, signature et sceau)



Et j'ai signé,

Paule Hamelin
(signature de l'affiant)

Je, soussigné, _____, déclare solennement ce qui suit:
(nom et occupation)

1. Je suis le mandataire dûment autorisé de _____, membre du regroupement intervenant;
(nom du membre)
2. Ce membre est désigné par l'intervenant comme le responsable du paiement de toutes les factures du regroupement.

Déclaré solennellement devant moi,

à _____,

le _____^e jour de _____
jour mois année

Commissaire à l'assermentation
(nom, signature et sceau)

Et j'ai signé,

(signature de l'affiant)